

# Annulation de la demande d'expertise

#### Par Lepicurien45, le 20/03/2021 à 00:17

bonjour,

Actuellement en litige avec un artisan en rénovation pour un appartement au tribunal, nous (demandeurs) avons accepté l'expertise judiciaire qui sera à nos frais.

est-il possible de se rétracter pour annuler cette expertise? Si oui, de quelle manière? Quelle incidence aura-t-elle sur la suite?

cordialement

### Par youris, le 20/03/2021 à 09:25

bonjour,

la partie adverse est-elle d'accord pour annuler cette expertise ordonnée par le juge ?

Salutations

#### Par Lepicurien45, le 20/03/2021 à 10:26

Bonjour,

Tout d'abord, merci d'avoir pris le temps de répondre.

La juge nous a demandé si on souhaitait cette expertise ou pas.

La Juge n'a pas demandé son avis à La Défense.

Je suppose que cette expertise nous concerne seulement nous car nous devons prouver les choses qui ne nous conviennent pas dans les travaux non?

Cordialement

## Par youris, le 20/03/2021 à 11:19

l'autre partie doit être concernée par l'expertise.

seul le juge qui a ordonné l'expertise peut annuler sa demande auprès de l'expert.

j'ignore si votre demande sera recevable.

vous pouvez contacter le greffe.

## Par Lepicurien45, le 20/03/2021 à 11:44

Merci pour vos conseils!

Je vais appeler le greffe pour voir ce qu'il en est.

Bien à vous.